

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Christelle Noel	Numéro de permis 2011795	Date d'inspection Le 15 juin 2023	
Nom de l'établissement Garderie chez Tetelle		Numéro de téléphone (506) 344-5577	
Adresse 151 chemin Haut-Lamèque Haut-Lamèque NB E8T 3M8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance en avant-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu.

- L'administrateur est titulaire d'un certificat d'un an en éducation à la petite enfance ou possède une formation équivalente.
- L'établissement fournit une orientation positive aux enfants
- La programmation est panifiée et documentée.

o Outils d'observation utilisé de Manon et Marie-Ève Beaudry

Pendant ma visite les enfants sont en jeu libre. Les enfants sont calmes et les éducatrices sont à l'écoute.

original signé par
Sylvie Richardson

15 juin 2023

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date